

Le Procès de Folcoche

Séquence proposée par Mme Julie Cléménçon, professeur agrégée au collège Diderot de Sorgues, pour ses élèves de 3ème.

(Cette séquence prend place après une séquence consacrée à l'autobiographie et avant celle consacrée à l'argumentation)

Œuvre intégrale étudiée : *Vipère au poing* d'Hervé Bazin

OBJECTIFS GENERAUX :

- Endosser le rôle d'un avocat qui prépare sa plaidoirie / son réquisitoire pour/contre Folcoche.
- Comprendre le déroulement d'un procès et découvrir le rôle du greffier, du procureur de la République, des témoins etc...
- Organiser et jouer le procès de Folcoche.

Objectifs en langue :

- Étudier les différents discours (narratif, descriptif, explicatif et argumentatif) et leur(s) visée(s).
- Aborder l'argumentation en recherchant des arguments accablant Folcoche ou lui apportant au contraire des circonstances atténuantes.
- Distinguer argument et exemple.
- Étudier les procédés rhétoriques utilisés pour percuter et persuader l'auditoire.
- Travailler l'emphase ou la mise en valeur du thème et du propos.

Objectifs d'écriture :

- Travailler sur le brouillon et en comprendre l'enjeu.
- Écrire une plaidoirie/ un réquisitoire pour/contre Folcoche.

Objectif à l'oral : jouer le procès de Folcoche et savoir oraliser un texte polémique.

Séance 1 : Rencontre avec Folcoche

Objectifs :

- * faire connaissance avec Mme Rezeau et son mode d'éducation très strict et sévère
- * déterminer le rôle et la responsabilité des différents personnages dans l'affaire
- * trouver des arguments importants pour la défense et l'accusation de Folcoche

- lecture d'un extrait du chapitre 3 (une rencontre douloureuse)
- lecture d'un extrait du chapitre 6 (une éducation bien sévère)
- lecture d'un extrait du chapitre 7 (la confession publique)
- bilan (jeu des alliances à déterminer)

Séance 2 : Recherches sur la maltraitance des enfants (séance en salle informatique)

Objectifs :

- * endosser le rôle d'un avocat qui prépare sa plaidoirie/son réquisitoire pour/contre Folcoche en faisant tout d'abord des recherches préalables sur la maltraitance des enfants
- * rechercher des informations précises et chiffrées sans omettre d'en vérifier la source.
- * étudier comment utiliser et exploiter ces informations dans un discours judiciaire

Faire des recherches sur la maltraitance des enfants en répondant aux questions suivantes :

1. Qu'est ce que la maltraitance envers un enfant ? Notion à définir
2. Quels sont les différents types de maltraitance ? A définir
3. Qui sont les enfants victimes de maltraitance ? (sexe, âge...)
4. Qui sont les auteurs de maltraitance ?
5. Pourquoi les adultes maltraitent-ils les enfants ? Quels sont les facteurs déclencheurs ?
6. Quelles sont les conséquences à long terme sur les enfants ?

Vous fournirez des informations précises et chiffrées sans omettre d'en préciser la source.

Séance 3 : étude d'une plaidoirie

(Le texte de plaidoirie du Maître Alexis Deswaef, contre les centres fermés réservés aux sans-papiers en Belgique a obtenu le premier prix au Concours international de plaidoiries organisé par le Mémorial de Caen le 2 février 2007) [Voir annexe 1](#)

Objectifs :

- * réviser les différents discours et leur(s) visée(s) à travers l'étude de la structure du discours
- * repérer les procédés utilisés par l'avocat pour percuter et persuader les jurés (questions rhétoriques...) puis être capable de les utiliser dans son propre discours
- * étudier l'expression de l'emphase

Correction du travail à faire sur *Vipère au poing* (questionnaire de lecture à remplir au cours de la lecture du roman) → bilan sur le livre et les éléments accablant ou bien au contraire fournissant des circonstances atténuantes à Folcoche

Séance 4 : Élaboration du brouillon du discours (réquisitoire ou plaidoirie)

Voir annexe 2

Objectifs :

- * enrichir un plan proposé et organiser ainsi ses idées à l'aide d'un brouillon
- * comprendre l'enjeu d'un brouillon

Séance 5 : Comment se déroule un procès ?

(visionnage d'un épisode de la série *Tribunal*)

Objectifs :

- * comprendre le déroulement d'un procès dans un tribunal correctionnel afin de pouvoir jouer celui de Folcoche en respectant toutes les étapes
- * découvrir le rôle des avocats, procureur de la République, témoins etc...

Procès de Folcoche joué en salle polyvalente

Liste des rôles distribués donnant lieu à une évaluation orale : avocat de la défense, avocat de l'accusation, procureur de la République, Mme Rezeau, Jean Rezeau, M. Rezeau, Marcel Rezeau, Ernestine Lion, le père Trubel, Perrault le jardinier, Madeleine, M. et Mme Pluvignec.

Le professeur joue le rôle du juge, deux élèves jouent le rôle de ses deux assesseurs.

Les élèves « sans rôle » ont pour mission d'évaluer la prestation de leurs camarades (voir annexe 3 : le 1^{er} tableau est destiné à l'évaluation des avocats et du procureur de la République, le second est destiné à évaluer les élèves jouant les autres rôles : victime, accusé et témoins)

Annexe 1 : Étude d'une plaidoirie (de Maître Alexis Deswaef)

"Monsieur le Bourgmestre.

...Des sans-abri se réunissent devant notre cinéma et organisent un véritable réseau de mendicité au moment de l'entrée et de la sortie de notre clientèle. Plusieurs clients s'en sont plaints. Cette mendicité entache lourdement notre image auprès du public et touche également l'aspect convivial de la place de Brouckère et du centre ville..."

Signé : le directeur du cinéma de la Place de Brouckère

Et vous ? N'avez-vous pas déjà fait le maximum pour éviter le regard d'une mendicante misérable et apitoyante en quittant une salle de cinéma ?

"Monsieur le Bourgmestre.

... Nous devons malheureusement constater un envahissement de l'église par des mendiants ..."

Signé : le curé de la paroisse Saint-Nicolas

Et vous ? Avez-vous déjà, les narines et l'esprit encore sous l'effet de l'odeur de l'encens, été agrippé à la sortie de la messe par un clochard sentant l'urine vous réclamant une pièce ou un billet et vous injuriant si vous ne donniez rien ?

"Monsieur le Bourgmestre

... Notre trottoir est envahi par des clochards qui nuisent à notre activité commerciale. Outre l'image négative que ceci donne à notre ville, la clientèle se détourne par peur d'être importunée par des gens en général ivres et les chiens qui les accompagnent. Je signale également les problèmes de saleté (cannettes de bière, odeurs peu supportables, etc.)..."

Signé : un restaurateur du centre ville

Et vous ? Vous êtes-vous déjà trouvé à la terrasse d'un restaurant, passant une soirée romantique en tête-à-tête ou fêtant un anniversaire entre amis quand soudain un mendiant répugnant soit venu gâcher le plaisir et la fête ? Oui ? Eh bien, moi aussi ! Nous aurions tous pu être les signataires de ces lettres adressées au Bourgmestre (ndr. le Maire), pour nous plaindre des troubles causés par ces clochards qui ont l'art de nous importuner au moment où on n'a pas envie de les voir. C'est que nous ne les aimons pas, ces mendiants. De nos jours, tout le monde a droit à son RMI, son minimex comme on dit chez nous, c'est-à-dire le minimum de moyens d'existence. Se complaisent-ils donc dans la mendicité ? Le 26 juin 1995, le Conseil communal (c'est-à-dire l'assemblée municipale) de la Ville de Bruxelles votait l'interdiction de la mendicité sur son territoire.

L'interdiction et la répression de la mendicité ne nous obligent-elles pas à nous poser la question du respect des Droits de l'homme ? Cet arrêté communal interdit la mendicité sous peine d'amende.

Comment réclamer une amende à des gens qui par essence n'ont rien ? Des gens qui mentent justement une petite pièce aux sorties des gares ?

C'est Raymond qui nous a apporté la réponse un jeudi soir de l'automne 1995. Raymond nous raconte sa mésaventure. Hier soir il faisait la manche à la sortie de la Gare. Vers 19 heures, une patrouille de police lui a demandé ses papiers. Il leur a sorti sa carte d'identité ou plutôt ce qu'il en restait. Sa carte, modèle européen, avait été coupée en deux il y a un an, à la commune. En effet, lors d'une ultime démarche administrative, il était apparu que Raymond ne résidait pas effectivement à l'adresse indiquée sur sa carte d'identité. L'explication était pourtant simple. Raymond était à la rue suite à un arrêté d'insalubrité rendu par le Bourgmestre. Son habitation menaçait ruine. Il n'avait pas réussi à se reloger. Alors que fait l'employé communal au guichet quand il se rend compte que le domicile réel, ici la rue, ne correspond pas avec le domicile indiqué sur la carte ? La personne est radiée d'office du registre et avec une grosse paire de ciseaux la carte d'identité, pourtant solidement plastifiée, est sectionnée en deux. Base légale ? Aucune. C'est ce qu'on appelle gentiment une « pratique administrative ». Ainsi celui qui perd le droit d'habiter perd le droit d'exister car on n'existe pas sans papiers. Les illégaux le savent et les sans-abri sont illégaux dans leur pays. Raymond a donc remis ses morceaux de carte à l'agent de

police. " Il est interdit de mendier à Bruxelles. On t'a vu tendre un gobelet à un passant. Au poste !! " Raymond n'est pas un contestataire. Ses années d'errance lui ont appris à se plier à l'autorité. Sans rouspéter, il est monté dans la camionnette. Il nous raconte alors comment ils ont roulé jusqu'en banlieue, ce qui l'a inquiété, mais il n'a pas osé réclamer. Les quelques fois où Raymond avait été conduit au poste de police, c'était au commissariat situé entre notre célèbre *Manneken Pis* et la Grand-Place. Hier soir, la patrouille de police l'a déposé au commissariat de Haren, juste avant l'aéroport international de Zaventem. Là, Raymond nous raconte avoir été mis au cachot et avoir été obligé de se déshabiller. Puis, il y a eu la fouille corporelle approfondie, réservée aux petits vendeurs de drogue. Quelle humiliation ! Tout ça pour une pièce de monnaie demandée à la gare. « Quand est-ce qu'ils t'ont enfin relâché ? », demande un autre sans-abri présent à la réunion. A ce moment-là Raymond a la voix qui tremble de rage. La détention administrative s'est prolongée jusqu'après le départ du dernier bus. Après ces longues heures passées au trou, il a ainsi été obligé de faire à pied les douze kilomètres le séparant du centre ville. Il était déjà minuit passé. Il était épuisé. Deux bonnes heures de marche l'attendaient.

Raymond...

C'est pour Raymond que je plaide devant vous aujourd'hui et, à travers lui, pour les sans-abri de Bruxelles, Bruges ou Gand, de Cannes, Perpignan ou Carcassonne, de Moscou ou Atlanta. Pour tous ces sans-abri qui sont pourchassés pour délit de mendicité par les forces de l'ordre, sur la base de l'un ou l'autre arrêté municipal. Je veux plaider pour leurs droits, leur droit au respect, leur droit à un autre regard que celui que jette le nanti attablé à la terrasse d'un café sur le clochard qui vient lui demander une pièce. Bref, je veux plaider pour leur droit à une égale dignité. Égale dignité... terme d'expert. En fait, Raymond disait simplement que toute personne a le droit de vivre comme tout le monde, que la vie d'un sans-abri a la même valeur que la vie de tout autre citoyen.

Bruges, on la surnomme la Venise du Nord, étape obligée pour tous les touristes traversant notre petit pays. J'ai grandi dans cette ville-musée moyenâgeuse. Bruges, la morte. Jamais je n'y ai vu le moindre sans-abri. Jamais le directeur du cinéma le gérant de la banque ou le restaurateur du coin n'ont dû écrire une lettre au Bourgmestre. Jamais je n'ai été interpellé par un sans-abri crasseux me réclamant une pièce alors que je dégustais une bière d'abbaye à l'ombre du Beffroi. Miracle économique ? Pas du tout ! Ce n'est qu'en arrivant à Bruxelles que j'ai compris, grâce aux explications d'un sans-abri rencontré à la Gare Centrale. A Bruges, les mendiants sont systématiquement mis dans les trains, direction Bruxelles. La Ville de Bruges leur offre le voyage. La chasse aux mendiants est une pratique courante avant les événements d'envergure mondiale. Aux Jeux Olympiques d'Atlanta, la police avait organisé des rafles de mendiants pour les déporter à des kilomètres de là, afin de cacher la misère aux yeux du monde, de ne pas troubler la demande des spectateurs qui ne veulent que du pain et des jeux. À Moscou, à l'approche du 850e anniversaire de la ville, une fête gigantesque se prépare pendant que le Maire nettoie le centre ville de tous les sans-abri, en les déportant pour les enfermer dans des " centres de réhabilitation ". Ils retrouveront la liberté après la fête.

Finalement, dites-moi ce qui a changé depuis le Moyen Age ? Raymond aurait pu vivre la même chose au XIV^e siècle. En écoutant aujourd'hui son témoignage, je ne peux m'empêcher de penser aux pratiques moyenâgeuses où, à la tombée du jour, les vagabonds et les mendiants étaient chassés à l'extérieur de l'enceinte des villes. Les portes étaient fermées, surveillées et les murs infranchissables, ceci dans le meilleur des cas. Dans le pire des cas, c'était l'arrestation et la détention arbitraire.

Ma comparaison vous semble exagérée ?

L'arrêté communal du 26 juin 1995 ne reproduit-il pas l'esprit de l'ordonnance de Jean le Bon du 27 février 1350 contre " les gens oiseux, les truands, les joueurs de dés et les enchanteurs publics ", prescrivant des peines telles que la prison, le pilori, la marque au fer, la mutilation des oreilles et même le bannissement ? (A. Luyckx, Procédures à l'égard des mendiants, Les Nouvelles, t. III, n° 40.) Plus de six siècles de répression n'ont pourtant jamais constitué une alternative sérieuse à la mendicité. La Ville de Bruxelles, qui refait de la mendicité une infraction, s'attaque ainsi aux effets de la grande pauvreté plutôt qu'à ses causes.

Alors, Mesdames et Messieurs, faut-il considérer Raymond comme un délinquant à punir ou plutôt comme un défavorisé qui nous indique les récifs sur lesquels notre démocratie pourrait s'échouer ?

Vous devez appliquer l'article 14 de la Convention européenne des Droits de l'homme qui assure la jouissance des droits fondamentaux sans distinction fondée notamment sur l'origine sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Le délit de mendicité n'est-il pas avant tout susceptible d'être commis par des personnes vivant une situation d'extrême misère ? Raymond n'est-il pas victime d'une discrimination fondée sur l'origine sociale et la fortune ?

Vous devez appliquer l'article 3 de la Convention européenne des Droits de l'homme qui interdit tout traitement inhumain ou dégradant. Raymond ne subit-il pas un traitement inhumain lors des marches forcées, de nuit, en plein hiver, sans être équipé et tout simplement sans raison ? Raymond ne subit-il pas un traitement dégradant lors des fouilles corporelles approfondies, des longues détentions administratives et des humiliations multiples ?

Vous devez appliquer l'article 23 de la Constitution belge qui garantit à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. L'arrestation et l'incarcération de Raymond parce qu'il mendie est en soi un traitement contraire à la dignité humaine.

En réalité. Bruxelles a voulu combattre la mendicité organisée, l'agressivité de certains mendiants et le fait que les mendiants entraveraient la circulation piétonne.

Je peux vous assurer que Raymond n'est ni organisé en bande, ni fraudeur, ni agressif et qu'il ne gêne pas la circulation. Pourtant, la répression est organisée de manière telle que même si Raymond ne mendie pas, il risque de se faire embarquer, avec toutes les conséquences que l'on sait.

La prochaine fois que vous êtes attablé à une terrasse, passant une soirée romantique en tête-à-tête ou fêtant un anniversaire entre amis, et que soudain un mendiant répugnant vient gâcher le plaisir et la fête, je ne vous demande pas de donner 10 F sous peine de violer les Droits de l'Homme ; je vous demande juste de penser à Raymond et à son message de citoyenneté. Aujourd'hui, Raymond se dit être devenu un tueur. Un tueur d'indifférence.

Brouillon du réquisitoire de l'avocat de la partie civile

1. Discours narratif ...à visée argumentative

* Quelles sont les caractéristiques d'un discours narratif (type de verbe, temps employé etc...).....

* Quelle est donc la visée de ce récit ?.....

→ Quel épisode choisir ?.....

2. **Thèse** (ce que l'on cherche à prouver) :

3. Discours explicatif : expliquer en quoi Folcoche maltraite ses enfants

- privation et négligence : →

→

→

- cruauté psychologique : →

→

- violence physique : →

4. Discours argumentatif : convaincre les juges de la culpabilité de Folcoche

a. Conséquences dramatiques sur l'enfant

→

→

b. C'est bien de la maltraitance, pas une éducation stricte (méchanceté gratuite)

→

→

→

Brouillon de la plaidoirie de l'avocat de la défense

1. Les enfants Rezeau ne sont pas des enfants maltraités (réfutation de la thèse adverse)

-
-
-
-

2. Folcoche est une mère sévère qui prodigue une éducation forte (thèse adoptée)

a. Elle est une mère responsable qui veille à la bonne éducation de ses enfants

- Certes elle,
mais c'est pour.....
- Certes elle,
mais c'est pour.....
- Certes elle,
mais c'est pour.....

Quel raisonnement deviez-vous donc adopter ?.....

b. Cette éducation forte est justifiée : Jean et Frédie sont des enfants difficiles

-
-
-

3. Folcoche a des circonstances atténuantes

-
-
-

Quels procédés rhétoriques deviez-vous employer pour rendre votre discours plus percutant ? →

-
-
-
-

Annexe 3

Qualité des questions posées aux témoins (dans le sens de leur position)	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des arguments • Pertinence des exemples 	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable
Degré d'implication <ul style="list-style-type: none"> • par l'attitude • par le langage (rhétorique) 	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable

Bien savoir son rôle	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable
Être crédible, avoir l'air de dire la vérité	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable
Être capable de répondre aux questions même en improvisant	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable
Langage en rapport avec le rôle choisi	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable	Très bien Bien Moyen Passable